

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

---

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 447)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE59

présenté par  
M. Cazenave, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

Après l'alinéa 31, insérer les deux alinéas suivants :

« *Sous-section 18*

« *Rénovation énergétique des bâtiments* »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui permet d'intituler la sous-section 18.